

elle la procession annuelle des Français à Colombey-les-Élisées sur la tombe du général de Gaulle (1).

Or, l'héritage empoisonné de Houphouët-Boigny est inconsciemment le premier drame de la Côte d'Ivoire. L'actuel retour en force du phouétisme, parallèlement à la décadence de l'ivoirité (voir ci-dessous), traduit, en réalité, l'épuisement d'un système qui a toujours reposé sur des valeurs comme le tribalisme, la corruption et la prévalence du clientélisme. Le second drame est la cécité aveugle et tonitruante de cet empoisonné par une classe dirigeante médiocre, incapable de faire preuve d'esprit critique, de comprendre la catastrophe actuelle résumée par son slogan : « sans origine dans son passé ». Sans une réappropriation nationale et une remise en question du legs d'Houphouët-Boigny, le pays risque de s'enliser dans de nouvelles querelles et de dangereuses identitaires.

En tentant de se dissimuler derrières des discours trompeurs, Félix Houphouët-Boigny pratiqua le tribalisme. En 1958, au moment même où il proclamait de manière tonitruante son indépendance du pays lors du référendum proposé par le général de

Peut-on encore être étranger à Abidjan ?

Par PIERRE JANIN *

LES « résidents de nationalité étrangère » en Côte d'Ivoire, selon la terminologie officielle, sont évalués à 3 millions, auxquels il convient d'ajouter 2 millions de résidents d'ascendance étrangère, soit environ 30 % de la population totale. La question migratoire dans ce pays n'est donc pas nouvelle. Elle a nourri des confrontations ponctuelles (1) dans le passé (1958, 1969, 1993), mais son instrumentation politique est plus récente.

Au cours des dernières années de l'ancien régime de M. Henri Konan-Bédié, limogé par les militaires le 24 décembre 1999, le concept d'ivoirité (2) a progressivement envahi le discours politique et accéléré la légitimité d'attitudes xénophobes bien présentes, depuis longtemps, dans de nombreuses régions. Il vise à « limiter les droits des Ivoiriens d'adoption et de circonstance » par rapport aux Ivoiriens « de souche ». Cette évolution a porté un coup très dur au sentiment d'appartenance, d'appartenir à une nation, véritable creuset de communautés. A tel point qu'elle a fini par l'emporter sur le grief de corruption généralisée parmi les nombreux « laissés-pour-compte ».

Cette situation de « citoyens seconds » est douloureusement vécue au quotidien. Ainsi, en 1999, le gouvernement a fortement relevé le prix de la carte annuelle de séjour. Qui plus est, son obtention est souvent source de tracasseries administratives (paiement d'une surtaxe systématique de 1 000 francs CFA [10 FF]), renouvellement de récépissés temporaire).

* Chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), Paris.

Cette différenciation touche de nombreux secteurs de la vie quotidienne. Celui de l'emploi est éminemment stratégique. Pour les travaux sous-qualifiés et mal rémunérés (domesticité, tâcheronnage), aucune sélection à l'embauche n'est effectuée. En revanche, pour des postes plus qualifiés, l'employeur doit composer avec l'impératif de « préférence nationale », à moins de pouvoir justifier l'absence d'Ivoiriens compétents ! De même, il est illusoire d'espérer un poste dans la fonction publique (universitaire ou hospitalière) sans être naturalisé ivoirien. Mais l'obtention de la nationalité est souvent longue et difficile. Au quotidien, l'« ivoirisé » de fraîche date est, d'ailleurs, fréquemment rappelé à sa condition d'ancien « étranger ».

La rhétorique de l'ivoirité s'est également nourrie de la dénonciation de l'emprise des étrangers sur les ressources nationales, alors même que leur accès à ces ressources est resté globalement très sélectif. En milieu rural baoulé, par exemple, l'encadrement communautaire est de nature à décourager l'installation foncière des immigrants maliens et burkinabés. Ceux-ci ont donc occupé les espaces jusque-là délaissés par les natifs : maraîchage périurbain, pêche continentale, commerce de la viande bovine ou du poisson séché. L'ensemble de ces activités s'est révélé économiquement rentable, avec l'approfondissement de la crise et la hausse de la demande de consommation en produits locaux. Ce qui a fait naître un sentiment de dépossession qui déborde largement le monde villageois. Certaines

élites intellectuelles elles-mêmes ont révélé leur relative réceptivité à cet argumentaire de frustration (3).

La confrontation pour l'exploitation de ressources de plus en plus limitées n'est pas propre à la zone centrale ivoirienne. Elle a resurgi brutalement en zone forestière : dans la région de Gagnoa entre Bétés et Baoulés, dans la région de Tabou entre Baoulés et Burkinabés. En novembre 1999, près de 20 000 manœuvres burkinabés et leurs familles ont ainsi été chassés en l'espace d'une semaine. Cet épisode dramatique était hautement prévisible, en raison de la multiplicité et de la virulence des tensions entre agriculteurs autochtones (30 %), planteurs colons baoulés (37 %) et non ivoiriens (33 %), dans des espaces agricoles précis.

La difficulté d'être étranger en Côte d'Ivoire s'explique, en outre, par le sentiment diffus de suspicion sécuritaire. Certaines plumes ont mis en rapport la saturation démographique et le risque d'insécurité (4). D'autres, dont le général Robert Gueï, ont mis en avant un hypothétique complot islamique nordiste visant à affaiblir la cohésion nationale...

(1) Lire Marc-Antoine Pérouse de Montclos, « L'Afrique rejette ses propres immigrés », *Afriques en renaissance*, Manière de voir n° 51, mai-juin 2000.

(2) Ce concept a été lancé par l'ancien président Henri Konan-Bédié, le 26 août 1995, dans son discours-programme à l'occasion de la convention du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), tenue à Yamoussoukro.

(3) *Le Jour*, Abidjan, 6 juin 1997.

(4) Consulter les 30 pages de documents contenus dans « Côte d'Ivoire, la tentation nationaliste », *Politique africaine*, n° 78, Karthala, Paris, juillet 2000.

le monde diplomatique, octobre 2000, n° 559

Fonds Documentaire IRD

Cote : B* 24384 Ex : 1

Fonds Documentaire IRD



010024384

Agenda

Monde diplomatique

Le siècle de la liberté ?

Edition limitée

La rédaction du *Monde diplomatique* a réuni pour vous dans cet agenda les textes et les paroles de ceux qui, au cours des siècles, ont exalté la liberté sous toutes ses formes : des vers de Dante à ceux de Victor Hugo et de Pablo Neruda ; des tirades de Shakespeare et des audaces de Copernic ; des réflexions de Simone Weil ; de la « chanson des canuts » au « Chant des artisans ».

24 25 26 27 28 29



Bon de commande

Nom : Prénom :

Adresse :

Je commande : exemplaire(s) de l'Agenda 2001 du *Monde diplomatique* au prix de 155 F plus 25 F de frais de port pour l'Union euro-

PEUT-ON ENCORE ÊTRE ÉTRANGER EN CÔTE D'IVOIRE ?

La transition institutionnelle ivoirienne de l'année 2000 marque indéniablement la fin d'une époque économique et politique. Le soulagement collectif – qui a suivi la prise du pouvoir par le collectif militaire de décembre – a été proportionnel au niveau de tension socio-politique et de désillusion auquel une majorité d'Ivoiriens était parvenue. Toutefois, la liesse populaire des premiers mois, marquée par la fraternisation avec les mutins, dans les « quartiers »¹ a fait long feu. La récente réforme de la Constitution, à l'issue d'un débat houleux sur la nationalité y a sans doute activement contribué, de même que le marasme économique persistant. L'irruption de l'armée, comme force contestataire et arbitre ultime, à défaut de jouer un véritable rôle régulateur n'est également pas faite pour rassurer (1). A l'approche du scrutin présidentiel d'octobre, la Côte d'Ivoire est donc loin d'être apaisée et stabilisée. De nombreux observateurs, tant intérieurs qu'extérieurs, s'accordent même à penser que les élections, loin de signifier un retour à la normale, pourraient inaugurer une période durable d'instabilité.

En effet, le futur Président de la République devra relever plusieurs défis : renouer avec le pays réel et avec les exclus du « système Bédié », reprendre le dialogue avec les bailleurs de fonds internationaux tout en tentant de relancer l'économie ivoirienne. Dernier pari et non des moindres étant donné une apparente filiation entre les périodes Bédié et Gueï, désamorcer la dérive tribaliste tout en ouvrant le champ politique à une véritable participation citoyenne.

L'embellie récente, sursaut du modèle agro-exportateur hérité de trente ans de gestion du Vieux au sortir de la dévaluation du franc CFA aura, en effet, été de courte durée. La croissance annuelle du PIB, très dépendante de l'évolution des cours mondiaux des matières premières, est tombé au-dessous de 4% en 1999 après avoir dépassé 7% en 1995 tandis que le montant de la dette et les impayés de l'État² ont atteint des sommets (2). Sous le précédent régime, certains indicateurs macro-économiques ont systématiquement été mis en avant pour nier l'accroissement des inégalités – entre une petite élite et les autres catégories sociales, entre Abidjan et l'intérieur du pays – et l'ampleur de la régression du pouvoir d'achat entre 1985 et 1996 (3). La ville d'Abidjan mise à part, l'observateur le mieux intentionné, a du mal à saisir les progrès de « l'Éléphant d'Afrique » en matière de développement à la base (4). La décentralisation municipale a sans doute plus orienté l'action publique que l'amélioration des conditions de vie réelles ou la réduction des disparités Nord/Sud en terme d'aménagement. Le « bastion baoulé » lui-même ne semble pas avoir véritablement bénéficié de discriminations positives, contrairement à l'époque du « Sage », en dehors de quelques réalisations ponctuelles d'envergure (marché de gros de Bouaké, réseau de téléphonie rurale, route Bouaké-Dabakala). En réalité, c'est le processus de développement lui-même qui semble être en panne depuis quelques années (5).

¹ Dès le 25 décembre dans les quartiers populaires et surtout lors de la « Fête de la jeunesse », le 6 février dernier, au stade d'Abidjan.

² Respectivement 14,7 milliards de francs CFA en 1998 et 584 milliards de francs CFA en 1999.

Une des particularités historiques de l'économie ivoirienne est, en effet, d'être très liée aux migrations (6). Si politique d'intégration des « étrangers de l'intérieur et de l'extérieur » il y a, elle reste fortement dépendante de l'évolution économique. Son poids dans la sous-région est, il convient de le rappeler, le résultat d'une politique originale d'ouverture aux flux de main-d'œuvre. Car la Côte d'Ivoire ne disposait pas de potentialités exceptionnelles, si ce n'est une position stratégique au débouché d'un vaste hinterland. La croissance économique a été basée sur l'agriculture extensive et sur le défrichement pionnier des espaces forestiers. Ces potentialités n'ont pu être transformées en ressources qu'avec l'aide d'une multitude de bras étrangers (maliens et burkinabé travaillant dans les petites exploitations cacaoyères) et de quelques investisseurs étrangers (plantations agro-industrielles d'ananas, de banane et d'hévéa). Selon la terminologie officielle, les « résidents de nationalité étrangère » sont évalués à 3 millions, auxquels il convient d'ajouter 2 millions de résidents d'ascendance étrangère, soit environ 30% de la population totale. La question migratoire n'est donc pas nouvelle. Elle a nourri certaines confrontations ponctuelles (7) dans le passé (1958, 1969, 1993) mais son instrumentalisation politique est beaucoup plus récente. La survalorisation de l'autochtonie, après d'autres pays (Nigéria, Gabon, Cameroun, etc.) a donné naissance à un discours structuré sur la menace que feraient peser les étrangers accueillis. Il s'appuie sur une idéologie de l'appartenance au terroir – érigé en référent territorial ultime – et la survalorisation des peuplements « premiers » pour l'appropriation foncière. Il en résulte une hiérarchie ethnisante du « bien naître » qui touche aussi bien les étrangers de l'extérieur que de l'intérieur.

Au cours des dernières années de l'ancien régime Bédié, le concept d'ivoirité³ (8) a progressivement envahi le discours politique et accéléré la légitimité d'attitudes xénophobes bien présentes, depuis longtemps, dans nombreuses régions. Il vise à « limiter les droits des Ivoiriens d'adoption et de circonstance » par rapport aux Ivoiriens « de souche ». Les immigrants ont progressivement cessé d'être considérés comme les piliers historiques du développement ivoirien pour être perçus comme des facteurs d'insécurité et des accapareurs de ressources. Les « rivaux » et « ennemis » traditionnels du groupe akan (Bété, Sénoufo, Dioula), eux-mêmes, n'ont pas épargnés au fur et à mesure que le régime Bédié s'enfonçait dans la suspicion « nordiste » (affaire Ouattara et Diabaté du RDR en 1999). Cette évolution rappelle, à certains égards, les dérives ubuesques d'un régime houphouëtiste en mal de victimes expiatoires (9). Elle a porté un coup très dur au sentiment, jusque-là partagé, d'appartenir à une nation, véritable creuset de communautés. A tel point qu'elle a fini par l'emporter sur le grief de corruption généralisée parmi les nombreux « lassés » et « laissés-pour-compte » de l'État-PDCI. Ces derniers ont espéré le changement pour en finir avec l'ivoirité avant de déchanter rapidement devant les prises de position du général Gueï (cf. le rapprochement momentané avec le PDCI, la surenchère « nationale » dans les conditions d'éligibilité). Au demeurant, celles-ci n'auront pas surpris l'électeur ivoirien, habitué aux ralliements de circonstance en période de compétition électorale. Il n'en reste pas moins que cette gestion politicienne – qui galvanise les partisans de l'ivoirité et les « TSO » (Tout sauf Ouattara) – est loin de rassurer les partisans d'ADO (Alassane Dramane Ouattara) et les étrangers, progressivement ostracisés.

Cette situation de « citoyens seconds » est douloureusement vécue au quotidien. Ainsi, en 1999, le gouvernement a fortement relevé le prix de la carte annuelle de séjour, passé de 5750 francs CFA⁴ à 15000 francs CFA (150000 francs CFA pour les ressortissants non-membres de la CEDEAO). Ceci constitue une charge financière importante pour de

³ Il a été lancé par l'ancien président Henri-Konan Bédié le 26 août 1995 dans son discours-programme à l'occasion de la convention du PDCI, tenue à Yamoussoukro.

⁴ Depuis janvier 1994, 100 francs CFA valent 1 FF.

nombreuses familles. Qui plus est, son obtention est souvent source de tracasseries administratives (paiement d'une surtaxe systématique de 1000 francs CFA, renouvellements de récépissé temporaire). La possession d'une carte ou d'un récépissé en cours de validité est une condition nécessaire mais non suffisante à une libre circulation. Lors d'un contrôle de routine, un immigré a de fortes chances de se voir réclamer une carte d'identité professionnelle, voire un certificat de mise en congés s'il quitte temporairement la Côte d'Ivoire. Les transporteurs étrangers (compagnies Sotransya, Sans-Frontière,...) et leurs passagers bénéficient couramment de contrôles appuyés, minutieux et interminables. Et l'on voit parfois apparaître une taxe sanitaire individuelle de sortie (500 francs CFA) !

Cette différenciation touche de nombreux secteurs de la vie quotidienne. Celui de l'emploi est éminemment stratégique. Pour les travaux sous-qualifiés et mal rémunérés (domesticité, tâcheronnage) aucune sélection à l'embauche n'est effectuée. En revanche, pour des postes plus qualifiés, l'employeur doit composer avec l'impératif de « préférence nationale », à moins de pouvoir justifier l'absence d'Ivoiriens compétents ! En cas de litige professionnel, le travailleur ivoirien pourra bénéficier d'un soutien indéfectible de la pugnace UGTCI et de l'Inspection du Travail à la différence d'un « étranger ». De même, il est illusoire d'espérer un poste dans la fonction publique (universitaire ou hospitalière) sans être naturalisé ivoirien. Mais l'obtention de la nationalité ivoirienne est souvent longue et difficile. Au quotidien, l'ivoirisé de fraîche date est, d'ailleurs, fréquemment rappelé à sa condition d'ancien « étranger ».

La rhétorique de l'ivoirité s'est également nourrie de la dénonciation de l'emprise des étrangers sur les ressources nationales alors même que leur accès est resté globalement très sélectif. En milieu rural baoulé, par exemple, l'encadrement communautaire est de nature à décourager l'installation foncière des immigrants maliens et burkinabé. Ceux-ci ont donc occupé les espaces interstitiels et des « niches » agro-économiques, jusque-là délaissées par les natifs : maraîchage périurbain, pêche continentale, commerce de la viande bovine ou de poisson séché. L'ensemble de ces activités – moins prestigieuses que les emplois salariés urbains ou la possession d'une plantation – s'est révélée économiquement rentable avec l'approfondissement de la crise et la hausse de la demande de consommation en produits locaux. Ce qui a fait naître un sentiment de dépossession qui déborde largement le monde villageois. Certaines élites intellectuelles, elles-mêmes, ont révélé leur relative réceptivité à cet argumentaire de frustration (10). Présent dans toutes les petites villes de l'intérieur, bien implanté dans le commerce de gros et de détail, figure emblématique de réussite et de « colonisation » économique, le commerçant libanais est, lui aussi, une cible privilégiée des manifestations (en juillet 2000 à Bouaké, en 1995 à Daloa et Gagnoa).

La confrontation pour l'exploitation des ressources de plus en plus limitées n'est pas propre à la zone centrale ivoirienne. Elle a resurgi brutalement en zone forestière : dans la région de Gagnoa entre Bété et Baoulé, dans la région de Tabou entre Baoulé et Burkinabé. En novembre 1999, près de 20 000 manœuvres burkinabé et leurs familles ont ainsi été chassés en l'espace d'une semaine. Cet épisode dramatique était hautement prévisible en raison de la multiplicité et de la virulence des tensions entre agriculteurs autochtones (30%), planteurs colons baoulé (37%) et non-ivoiriens (33%) dans des espaces agricoles finis. Il repose à la fois, avec insistance, la question de l'autochtonie et de modes d'appropriation foncière permissifs qui ont permis une aliénation progressive des terres depuis plusieurs générations. Si l'antériorité de peuplement légitime leur possession, les Baoulé migrants sont bien les premiers allogènes et les Krou, les autochtones dont on parle. Que les Ivoiriens se rassurent toutefois, seuls les étrangers devraient faire les frais du nouveau Code Foncier⁵ (11).

⁵ Adopté le 23 décembre 1998, il réserve la propriété foncière éminente aux Ivoiriens même s'il permet aux étrangers d'en devenir, à moyen terme, locataires.

La difficulté d'être étranger en Côte d'Ivoire s'explique, en outre, par le sentiment diffus de suspicion sécuritaire. Certaines plumes ont mis en rapport la saturation démographique et le risque d'insécurité (12). D'autres, dont le général Gueï, ont mis en avant un hypothétique complot islamique nordiste visant à affaiblir la cohésion nationale. Autant la déstabilisation socio-politique du Sud-Ouest par l'afflux massif de réfugiés et la contagion meurtrière avec le Libéria voisin semblaient plausibles, autant l'idée que l'étranger en général est nécessairement un « fauteur de troubles » patenté est une vue de l'esprit. Il est clair, toutefois, que le ressortissant sahélien, peut facilement devenir un bouc émissaire. En 1998, l'épisode des « voleurs de sexe » – qui peut prêter à sourire en Europe – a déclenché une véritable psychose collective parmi la population masculine ivoirienne. Des ressortissants nigériens et maliens, accusés de pouvoir faire disparaître les attributs virils, ont été désignés à la vindicte populaire et rapidement massacrés dans des conditions atroces. Ceci n'a rien de surprenant lorsque l'on sait quelle place occupent la fertilité et l'impuissance dans la vie quotidienne et l'univers symbolique de la plupart des sociétés africaines. Dans cette affaire, l'ensemble de la société civile (intellectuels, journalistes, hommes politiques) a été prise en défaut pour rétablir la vérité des choses, le Ministre de l'Intérieur ayant même dû, au final, intervenir à la télévision ivoirienne. Ce type d'événement est de nature à renforcer le sentiment d'incertitude et à décourager les investissements matériels. Combien d'immigrants modestes préfèrent rapatrier leur pécule au village ou le garder sous forme de liquidités immédiatement mobilisables ? Comment les étrangers doivent-ils interpréter le départ précipité des enfants de certains caciques du régime et des expatriés au cours de l'été ?

L'inquiétude reste donc grande parmi les « étrangers » de Côte d'Ivoire. Certains en viennent même à reconsidérer leur présence en Côte d'Ivoire. Ceci n'est pas étonnant puisqu'en dépit du départ précipité de l'ancien Président, il n'y a pas eu de renouvellement au sein des « corps » constitués, ni de réorientation politique d'envergure. L'essentiel reste encore à faire. La tâche est ardue et aucune potion miracle n'existe. Par chance, les jeunes Ivoiriens – chômeurs, débrouillards, « compressés », lycéens et étudiants – semblent étonnement épargnés par la dérive socio-politique des dernières années. Pourraient-ils, *a contrario*, devenir les nouveaux sages de la Côte d'Ivoire comme le montrent le réalisme politique de leurs doléances au général-candidat⁶ ? Quelle influence peuvent-ils cependant jouer face à un appareil d'Etat verrouillé par les « aînés » et les dérives politiciennes ? L'avenir de la Côte d'Ivoire risque, en effet, plus de se jouer sur la fracture sociale entre classes que sur un éventuel compromis politique.

Pierre Janin
chercheur à l'Institut de Recherche pour le Développement

⁶ Amnistie des anciens cadres accusés de corruption sous réserve d'un remboursement partiel des détournements.

- (1) Voir l'article très instructif de Guy-André Kieffer, intitulé « Armée ivoirienne : le refus du déclassement », Karthala, *Politique Africaine*, n° 78, juillet 2000, pp. 26-44.
- (2) *La Tribune*, 17 avril 2000.
- (3) Se reporter à Banque Mondiale, Côte d'Ivoire. *La pauvreté en Côte d'Ivoire. Cadre d'action*, Rapport n°15640-IVC, 110 p., 1997. Voir également, Courade et al., *Pluralité des normes, politiques publiques et inégalités en Afrique subsaharienne*, Karthala, 2000 (sous presse).
- (4) Consulter Bernard Barrère et al., *Enquêtes démographiques et de santé en Afrique de l'Ouest*, Macro International Inc, Calverton, Maryland, USA, 58 p., 1999.
- (5) *Le Jour*, n° 739, mardi 15 juillet 1997.
- (6) Lire Reynald Blion, « Les Burkinabé de Côte d'Ivoire entre « intégration » et circulation migratoire. Dynamiques migratoires et recompositions sociales en Afrique de l'Ouest », *Mondes en développement*, vol. 23, n° 91, 81-93, 1995.
- (7) Lire Marc-Antoine Pérouse de Montclos, « L'Afrique rejette ses propres immigrés », *Le Monde Diplomatique*, décembre 1999.
- (8) Se reporter à *Afrique Tribune*, « Côte d'Ivoire : controverse autour d'un concept : l'ivoirité », vol 3, n° 48, 15 novembre-12 décembre 1996 et Marc Augé, « Ultime mise en scène de l'ancien régime ivoirien », *Le Monde Diplomatique*, mai 1999.
- (9) Lire Samba Diarra, *Les faux complots d'Houphouët Boigny. Fracture dans le destin d'une nation (1959-1970)*, Karthala, Paris, 1997.
- (10) *Le Jour*, n° 706, vendredi 6 juin 1997.
- (11) *Syfia*, n° 105, octobre 1997.
- (12) Consulter les 30 pages de documents contenus dans « Côte d'Ivoire, la tentation nationaliste », Karthala, *Politique Africaine*, n° 78, juillet 2000, pp. 63-93.